



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023**  
**ASSOCIATION VIVRE A**  
**MADAGASCAR**  
**Samedi 01 Avril 2023 à 14h00**

**A la Salle des Associations de GOURDAN-POLIGNAN**

**ORDRE DU JOUR**

- Rapport d'activités de l'association
- Rapport moral,
- Rapport financier,
- Élections du bureau\*
- Questions diverses.

\* Conformément à l'article 12 des statuts de l'Association, l'Assemblée Générale doit procéder au renouvellement du bureau.

**INFORMATIONS**

Les adhérents désirant faire partie du Bureau sont invités à faire parvenir, par écrit, leur déclaration de candidature au siège, avant le 20 mars 2023.

Ceux qui n'ont pas la possibilité d'assister à l'AG sont invités à remplir le pouvoir ci-dessous et à le faire parvenir à la personne de leur choix déjà adhérente.

La Présidente



**POUVOIR**


**Je soussigné(e) .....Membre de l'Association Vivre à Madagascar, donne pouvoir à..... Pour me représenter à l'Assemblée Générale du 01 avril 2023**

Fait à ..... le .....

Pour valoir ce que de droit.

Mention manuscrite 'Bon pour pouvoir "Signature"'

ASSOCIATION HUMANITAIRE LOI 1901 N°2/03903 SOUS PRÉFECTURE SAINT-GAUDENS  
5, RUE DES TULIPES 31 210 GOURDAN-POLIGNAN

 : 05.61.95.08.64

@ : [yamweb@vivreamadagascar.org](mailto:yamweb@vivreamadagascar.org)